



## Revision charges locatives

Par **lorraindu57**, le **20/05/2013** à **11:41**

bonjour

je suis locataire d un appartement je paye mon loyer + 60euro de charges( commun + eau en commun )

en avril ma propriétaire a installé des compteurs d eau individuel j'ai reçu dossier d'abonnements du service des eaux afin de remplir à mon nom et de payer 32e pour frais de mutation

est-ce à moi de payer cette somme?

et que dois-je faire et à qui m"adresser pour que mes charges de 60euros soient révisées car j'estime que je n'ai plus à payer 60e de charges l'eau ce sera à moi de la payer

salutations